

République française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département
HAUTE-LOIRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-ILPIZE

Nombre de conseillers :

Afférents au C.M. : 11

Qui ont pris part

A la délibération : 10+1

1 pouvoir

Séance du 31 octobre 2008

L'an deux mil huit, et le trente et un octobre, à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean FOSTIER, Maire.

Présents : BOUCHE Jean-Louis - CHICOUTEL Gilles DEFAY Martine - FOSTIER Jean- HAZEBAERT Anne - HENO Pierre - PORTAL Gérard - ROLLAND Alain - ROSSITER Ginny - SERVANT Jean-François.

Excusé : Joseph OLIVAIN qui a donné pouvoir à Pierre HENO

Secrétaire : Ginny ROSSITER

Droit de Prémption

M le Maire rappelle au conseil qu'il faut se prononcer quant au droit de préemption concernant le bâtiment en vente dans le village de Tapon.

Après lecture de la lettre de M Frédéric Linossier où il exprime son désir d'acheter le bâtiment pour y vivre et y travailler, M le Maire explique qu'il n'y a eu aucun aboutissement aux diverses démarches engagées pour voir s'il y a lieu d'exercer le droit de préemption.

vote : le conseil approuve l'abandon du droit de préemption à l'unanimité

Certifié conforme.

Le Maire